

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toujours plus de fondations en Belgique

Liège, le 21 mars 2017 - Selon une enquête réalisée par la Chaire Baillet Latour en Philanthropie et Investissement social de HEC Liège – Ecole de gestion de l'Université de Liège, les fondateurs sont de plus en plus jeunes et créent souvent leur fondation en groupe

De plus en plus de fondations sont créées en Belgique. Depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2002, le nombre de fondations d'utilité publique est passé de 298 à 573. Si on y ajoute les fondations privées, on dénombre fin 2015 un total de 1751 fondations. Il apparaît également que les fondateurs sont de plus en plus jeunes. Et que le volume des actifs des 82 fondations ayant déposé leurs comptes à la BNB en 2015 s'élève à 2,9 milliards d'euros. Pourtant, malgré cette forte croissance, le secteur reste relativement méconnu du grand public.

Une fondation est une entité juridique créée par la volonté d'un ou plusieurs fondateurs, de leur vivant ou par testament, afin d'affecter un patrimoine à la réalisation d'un but désintéressé déterminé. Organisation sans but lucratif, elle ne peut donc procurer aucun gain matériel à ses fondateurs ou ses gestionnaires. À la différence des associations sans but lucratif, la fondation est dépourvue de membres et d'associés

Instaurées juridiquement par la loi de 2002, les fondations privées permettent également d'affecter un patrimoine à la réalisation d'un but désintéressé, qui peut être d'intérêt général ou de nature privée, tel que la préservation d'un patrimoine familial.

Qui sont les fondations belges? Comment se répartissent-elles sur le territoire? Quels sont leurs domaines d'intervention? Dans un premier temps, l'enquête réalisée par Amélie Mernier, doctorante au Centre d'Economie Sociale (HEC Liège), et Virginie Xhaufclair, professeur à HEC Liège et titulaire de la chaire Baillet Latour en Philanthropie et Investissement social, établit un panorama chiffré du secteur des fondations en Belgique et apporte des réponses à ces questions. S'ensuit la présentation des résultats de l'enquête approfondie menée auprès des 227 fondations belges d'intérêt général répondantes, c'est à dire les fondations d'utilité publique et les fondations privées avec une mission d'intérêt général.

Première observation intéressante: la croissance du secteur. En 2015, le taux de croissance du secteur des fondations était de 10,1% en Belgique. Le taux de croissance des fondations privées était de 12,4% alors que celui des fondations d'utilité publique était de 5,5%.

Et si nous considérons le volume des actifs des 82 fondations qui ont déposé leur comptes à la BNB, le poids économique du secteur des fondations est également à ne pas négliger. Leurs actifs s'élèvent en 2015 à 2,9 milliards d'euros. 90 % des actifs de ces 82 fondations sont détenus par des fondations d'utilité publique.

Le volume d'emploi dans le secteur des fondations belges est de 7508 ETP, mais seules 10% des fondations belges ont recours à l'emploi salarié.

Quels sont les domaines d'intervention des fondations en Belgique ?

L'art et la culture, ainsi que l'action sociale et la santé restent les domaines d'activité prioritaires des fondations belges. L'art et la culture constituent depuis toujours le domaine de prédilection des philanthropes et des mécènes. Le soutien des fondations apparaît d'autant plus important aujourd'hui que les secteurs artistiques et culturels ont dû faire face ces dernières années à de larges coupes budgétaires. Quant à l'action sociale et à la santé, ils sont cohérents avec le rôle de soutien à l'innovation des fondations.

Dans ce domaine de l'action sociale, n'oublions pas qu'elles ne sont pas uniquement « bailleurs de fonds » mais bien souvent (et c'est une caractéristique du secteur belge des fondations) opératrices de leurs propres programmes. En cela, les fondations belges sont uniques.

Enfin, la santé est traditionnellement un domaine où souhaitent intervenir de nombreux fondateurs qui ont été touchés par la maladie, personnellement ou à travers leurs proches. Au travers de la création d'une fondation, les fondateurs veulent aider à combattre cette maladie.

Où se trouvent les fondations ?

La plupart des fondations ont leur siège social à Bruxelles (399 fondations privées et 306 fondations d'utilité publique). En Flandre, ce sont les fondations privées qui dominent, contre relativement peu de fondations d'utilité publique (116). La Wallonie compte 221 fondations privées et 151 fondations d'utilité publique.

Qui sont les fondateurs ?

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2002, l'enquête révèle que les fondations sont de plus en plus créées par des groupes de personnes. Avant 2003, il s'agissait de 17% des fondations, aujourd'hui il s'agit de 36%. Beaucoup de familles (16%) créent également une fondation. La Chaire interprète cette évolution comme un signe de maturité du secteur.

Autre constat étonnant : les fondateurs sont de plus en plus jeunes. Depuis 2003, 65% des fondateurs ont moins de 65 ans. Auparavant, il s'agissait d'à peine 49%. 8% des fondateurs de l'échantillon d'enquête ont moins de 40 ans.

Un enjeu de visibilité

A l'avenir, la Fédération Belge des Fondations Philanthropiques, anciennement Réseau belge de Fondations, veut jouer un rôle croissant dans la représentation des fondations (d'utilité publique ou privée) qui poursuivent une mission d'intérêt général et qui sont actives dans les domaines tels que l'action sociale, la santé, l'enseignement, les arts, le patrimoine, la culture, la recherche

scientifique, la société civile, le développement durable. Luc Luyten, anciennement HR-manager chez bPost, est désormais le président de la Fédération.

Vous pouvez trouver le rapport complet sur : <http://www.chaire-philanthropie.be>

CONTACT PRESSE A HEC LIEGE : Nathalie HOSAY : + 32(0)477 625 966